

Les garces des “Effronté-e-s” ont fait condamner le maire de Dannemarie pour des silhouettes de femmes

écrit par Yann Kempenich | 10 août 2017



Le maire de Dannemarie (Alsace) vient d’être condamné par un tribunal administratif pour « atteinte grave au principe d’égalité hommes-femmes et troubles à l’ordre public ».

Il avait osé, pour « l’année de la femme 2017 à Dannemarie », disposer des silhouettes féminines en contreplaqué dans des positions un peu trop suggestives...

Les tribunaux sont engorgés mais trouvent le temps de s’occuper de plaintes débiles de « collectifs féministes » !

ISLAMISME, NOUVEAU FÉMINISME : même combat ?



Alsace : la justice ordonne à un maire d’ôter des silhouettes féminines polémiques

Mises en place début juin à Dannemarie dans le Haut-Rhin, ces 125 pancartes étaient dénoncées par l’association “Les Effronté-e-s”

Le tribunal administratif de [Strasbourg](#) a ordonné mercredi au maire de Dannemarie dans le Haut-Rhin de retirer des silhouettes féminines en contreplaqué, disposées le long des rues de sa commune, après une plainte en référé déposée par un collectif féministe.

“Porteuses de stéréotypes.” Mises en place dans les rues par la mairie en juin, ces 125 pancartes, qui représentent des silhouettes féminines dans des positions parfois lascives, des éléments du corps féminin et des accessoires, étaient dénoncées par l’association “Les Effronté-e-s”, estimant qu’elles étaient “porteuses de stéréotype de genre” et “discriminatoires”. Saisi vendredi par le collectif, le tribunal a jugé que les silhouettes “illustrent une conception de la femme, inspirée par des stéréotypes et la réduisant de façon caricaturale, et parfois graveleuse, à une fonction d’objet sexuel”.

“Leur disposition par une commune dans ses espaces publics (...) constitue une atteinte grave au principe d’égalité entre les hommes et les femmes”, a considéré le tribunal administratif. En outre, il a estimé que “la seule présence sur la voie publique de ces illustrations qui dévalorisent les femmes cause un trouble à l’ordre public”. En conséquence, le juge des référés a ordonné “le retrait sous astreinte des panneaux litigieux dans un délai de huit jours, sous astreinte de 500 euros par jour de retard”.

La commune fait appel. Selon le maire (SE) Paul Mumbach, les silhouettes servaient à “montrer la diversité de l’action de la femme dans notre société” dans le cadre de l’opération “2017 Dannemarie, année de la femme”. L’avocat de la commune, qui compte quelque 2.000 habitants, a annoncé qu’il faisait appel de la décision du tribunal.

http://www.lepoint.fr/societe/alsace-le-maire-prie-d-oter-des-silhouettes-feminines-polemiques-09-08-2017-2149061_23.php

Note de Christine Tasin

“Mises en place dans les rues par la mairie en juin, ces 125 pancartes, qui représentent des silhouettes féminines dans des positions parfois lascives, des éléments du corps féminin et des accessoires, étaient dénoncées par l’association “Les Effronté-e-s”, estimant qu’elles étaient “porteuses de stéréotype de genre” et “discriminatoires”. Saisi vendredi par le collectif, le tribunal a jugé que les

silhouettes "illustrent une conception de la femme, inspirée par des stéréotypes et la réduisant de façon caricaturale, et parfois graveleuse, à une fonction d'objet sexuel""

Résumons : représenter la femme, faire un hommage à la beauté, évoquer la beauté de l'amour et des relations sexuelles liées à la femme, pour les connasses castratrices des Effrontées ce serait porteur de stéréotypes de genre... Parce que, si l'on suit leur raisonnement, il devient interdit de représenter et femmes et hommes, porteurs, forcément de "stéréotype du genre". Bref, ne doivent être représentés, dorénavant, que les transsexuels et autres hermaphrodites. Ça va réduire sérieusement le nombre d'objets d'art possible... Les connasses, dans la foulée, parlent de discrimination. Comme on l'aura compris, elles ne défendent que les femmes et les transgenre... Or elles sont en train d'évoluer, de refuser même la représentation féminine qui discriminerait les transgenre...

Gigantesque imbécillité. Et une fessées pour les connasses. Une taloche pour les sous-femmes. Et on devrait ne plus en parler.

Hélas...

Hélas, trois fois hélas, les juges ont suivi ! Et ont osé condamner le Maire au nom de l'égalité hommes-femmes... Combien de bobos, combien de neo-féministes parmi les juges ? Combien d'incultes prêts à détruire les symboles de la beauté et de la sexualité que sont la Vénus de Milo, le film Et Dieu Créa la femme... ?

Comme le résume parfaitement Frontalier, islam et neo-féminisme même combat. Ces ayatollah marchent main dans la main pour faire disparaître la beauté et la civilisation.

Il faut encourager et soutenir le Maire et la municipalité de Dannemarie :

Adresse : 1 Place de L Hôtel de ville, 68210 Dannemarie

Téléphone : 03 89 25 00 13
mairie@dannemarie.fr